

**Exemple de résolution pour des instances sur la Semaine québécoise des adultes en formation et l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes**

Attendu l'information à l'effet que la Semaine québécoise des adultes en formation (SQAF) serait suspendue en 2015;

Attendu que la SQAF contribue directement au développement d'une culture de formation au Québec, en soutenant et valorisant l'engagement des adultes dans des activités d'apprentissage

Attendu que la conséquence d'une suspension sur les tables de concertation dans les régions aura des conséquences irrémédiables sur la concertation des partenaires

Attendu que cette décision met en péril l'existence même de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes

Attendu qu'une telle décision ne peut être l'objet de la seule concertation interministérielle de fonctionnaires, mais doit impliquer des décisions politiques, notamment au sein des instances de la Commission des partenaires du marché du travail, dans laquelle siège plusieurs organismes membres de l'ICÉA et partisans de la SQAF

Il est résolu

- de demander à M. Yves Bolduc, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et/ou à M. François Blais, ministre de l'Emploi et de la solidarité sociale, de suspendre une telle décision afin d'entendre l'ICÉA,
- de leur transmettre une correspondance à cet effet, avec copie conforme à Monsieur Jean-Luc Trahan, président de la CPMT,
- de faire connaître la position de son organisation et d'inviter ses membres affiliés et ses partenaires à faire de même
- de lancer un appel aux tables régionale de coordination afin qu'elles puissent inviter les organismes partenaires de la SQAF dans leur région à demander également de suspendre une telle décision et à intervenir auprès des élu-es-provinciaux et municipaux de leur région afin de les inciter à soutenir la SQAF en 2015.